



Munich Personal RePEc Archive

Aid for trade in manufacturing: the case of Cameroon

DJEMMO FOTSO Arnaud, Arnaud

University Of Yaoundé II-SOA

10 January 2009

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/15026/>

MPRA Paper No. 15026, posted 05 May 2009 13:22 UTC

L'aide pour le commerce dans le secteur manufacturier : le cas du Cameroun

Par DJEMMO FOTSO Arnaud

Université de Yaoundé II, Soa

Master en Politiques et Négociations Commerciales Multilatérales

Email : adjemmofotso@yahoo.fr

Résumé

Bien que les marchés mondiaux soient de plus en plus ouverts à la suite des vagues successives de libéralisation commerciale, il existe de nombreux facteurs rendant la compétition plus difficile pour la plupart des PED tel que le Cameroun, surtout en ce qui concerne le commerce des produits manufacturés. C'est pour permettre à ces pays d'améliorer leur insertion internationale et tirer largement profit des résultats qui seront obtenus à l'issue du Cycle de Doha qu'a été initié l'Aide pour le commerce (APC). L'objectif de cette étude est d'analyser cette initiative, telle qu'elle est mise en œuvre actuellement, pour voir si elle peut contribuer à améliorer l'offre manufacturière, et ainsi favoriser l'atteinte par le Cameroun du statut de pays émergent d'ici 2035.

A partir d'une analyse statistique des différents flux et mécanismes d'aide existants ou ayant existé, nous constatons que l'APC, telle qu'allouée jusqu'ici, est incapable de réduire les grands obstacles en matière d'offre manufacturière. Ceci est dû au fait que les choix ont accordé une attention particulière aux capacités commerciales (élaboration de la politique commerciale, participation aux négociations...) et très peu d'attention aux dynamiques de productivité et au renforcement du potentiel industriel du pays. Or sans industrie, pas de commerce. Sous l'hypothèse que l'intérêt croissant des donateurs pour l'APC entraînera un accroissement (additionnel) de l'APC au Cameroun, nous suggérons qu'un accent particulier soit accordé aux capacités productives lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de tout programme au titre de l'APC dans le secteur manufacturier à travers un appui à l'apprentissage et à l'innovation technologique, et à travers la mise à niveau de l'industrie.

Mots clés : Aide pour le commerce, Contrainte à l'offre, Secteur manufacturier.

JEL Classification : F13, F14, F42.

Listes des abréviations

ADPIC : Aspect des Droits de propriété intellectuelle liée au commerce

APC : Aide Pour le Commerce

APD : Aide Publique au Développement

AT : Assistance Technique

BAD : Banque Africaine de Développement

BDRCC: Base de données du Programme de Doha pour le Développement sur le Renforcement des Capacités commerciales.

CAD : Comite d'Aide au Développement

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

FED : Fond Européen de Développement

JITAP : Programme intègre conjoint d'assistance technique

OCDE : Organisme de Coopération et de Développement Economique

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

PED : Pays En Développement

PMA : Pays les Moins Avancés

RCLC : Renforcement des Capacités Liées au Commerce

UE : Union Européenne

USD : Dollar Américain

OTC : obstacles techniques au commerce

SPS : Sanitaire et Phytosanitaire

I. Introduction

Le passage de la dépendance à l'égard des exportations de produits de base à une production et à des exportations accrues de produits manufacturiers a souvent été considéré comme le moyen qui devrait permettre aux PED d'accroître leur revenu et de lutter contre la pauvreté. En dépit de tout le mal que le Cameroun se donne, la part des exportations manufacturières dans ses exportations de marchandises est restée fondamentalement faible (4% en 1980 et 7% en 2002). La valeur ajoutée manufacturière par habitant n'est que de l'ordre de 60 USD, à peine supérieur au seuil requis (50 USD) pour le décollage industriel, alors que la part de l'industrie manufacturière qui se situe entre 10 et 12% du PIB, reste virtuellement inchangée depuis plus de deux décennies¹. Pourtant, depuis la révolution industrielle, le secteur manufacturier a été le principal moteur de la croissance et de la transformation des structures économiques des pays. D'ailleurs, l'expérience montre que les exportations de produits manufacturés stimulent souvent la croissance bien plus que ne le font les autres types d'exportation (CNUCED, 2008).

De nombreuses contraintes au niveau des marchés d'exportations (obstacles tarifaires et non tarifaires que le Cycle de Doha en cours ambitionne de réduire) et au niveau de l'offre, sont de plus en plus reconnues comme les causes des médiocres performances enregistrées par le Cameroun en termes d'exportations manufacturières. D'après Emini et al (2005), les conditions d'offre sont indicatrices du potentiel d'exportation d'une économie et de son habilité à s'intégrer harmonieusement dans le marché mondial, à tel enseigne qu'on peut présumer que pour un niveau égal d'accès donné sur le marché international, les pays disposant de meilleures conditions d'offre sont sensés mieux produire et exporter. L'OCDE (2005) définit ces contraintes, comme étant des obstacles à la capacité de produire des biens et services de façon compétitive et à les commercialiser à un coût raisonnable. Dans le secteur manufacturier camerounais, ces contraintes sont nombreuses et vont des infrastructures nécessaires à l'exportation (ports efficaces, routes adéquates, électricité et télécommunications, etc.) au manque de technologie et de connaissances appropriées pour fabriquer des biens à haute valeur ajoutée (mesures sanitaires et phytosanitaires, barrières techniques, certification...), en passant par un environnement des affaires complexe et peu sécurisant. L'APC vise précisément à remédier à ces contraintes du côté de l'offre.

La Vision prospective du Cameroun à l'horizon 2035 est celle d'un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité, où (entre autre) l'industrie manufacturière est

¹ ONUDI (2006).

prédominante dans le PIB et les exportations². La question que nous nous posons dans cette étude est celle de savoir si l'initiative d'APC, dans sa configuration actuelle, peut contribuer à la réalisation de cette Vision en aidant le pays à lever les obstacles qui entravent son offre de produits manufacturiers ?

Notre objectif ici est donc de vérifier si l'APC, telle qu'elle a été allouée jusqu'ici, semble proche de l'esprit de la Déclaration ministérielle de Hong Kong qui définit cette aide du point de vue de la capacité au niveau de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce. Spécifiquement, il s'agit :

- De faire un état des lieux des flux et instruments d'Aide aux échanges ayant existé ou existants au Cameroun ;
- D'évaluer ces flux et instruments afin de tirer des leçons de l'expérience pour la mise en œuvre de la nouvelle initiative d'APC.

Après cette introduction, la deuxième section de notre étude présente l'initiative d'APC, son origine et sa portée. La troisième section essayera de nous renseigner sur le débat actuel autour de l'APC. La méthodologie adoptée sera présentée à la section quatre. La section qui suit, présentera l'expérience du Cameroun en matière d' « *Aide pour le commerce* ». Les conclusions et les recommandations seront présentées à la dernière section.

II. L'initiative d'Aide pour le commerce.

Le lancement du Programme de Doha et des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) ont représenté un tournant pour l'ensemble des pays africains. Il a marqué le début d'une nouvelle période de libéralisation qui pourrait et devrait offrir à ces pays des possibilités réelles et durables de s'intégrer dans l'économie mondiale. L'un des moyens de concrétiser ce potentiel est non seulement d'obtenir de réelles avancées en termes d'accès aux marchés, mais aussi de renforcer les capacités commerciales de ces pays de sorte qu'ils deviennent des acteurs plus dynamiques sur la scène économique mondiale. Concernant cette dernière exigence, il est nécessaire de leur apporter un soutien sous de multiples formes.

Lors de la préparation de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong et en réponse à une demande précise formulée par le G8 à Gleneagles, la Banque mondiale et le FMI avaient proposé conjointement un cadre pour l'APC. Celui-ci devrait comprendre des instruments traditionnels tels que l'assistance technique liée au commerce et le renforcement

² Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (2009) : Cameroun Vision 2035 ; document de travail. Février 2009

des capacités institutionnelles et de la capacité de production, notamment pour les infrastructures liées au commerce.

Selon la Déclaration ministérielle de Hong Kong, l'APC devrait viser à aider les PED, en particulier les PMA, à se doter de la capacité du côté de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour les aider à mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer profit et, plus généralement, pour accroître leur commerce. Une Equipe spéciale a alors été créée et chargée de rendre ce programme opérationnel et de voir comment «*l'Aide pour le commerce pourrait contribuer le plus efficacement à la dimension développement du Programme de Doha.*». Cette Équipe spéciale³, a soumis son rapport et six recommandations, qui ont été adoptées par le Conseil général de l'OMC les 27 et 28 juillet 2006 :

- ✓ Pour que le mandat relatif à l'APC puisse être exécuté, le financement de l'APC devrait être additionnel, prévisible et durable.
- ✓ La portée de l'APC doit être définie d'une façon qui soit à la fois suffisamment large pour refléter la diversité des besoins commerciaux identifiés par les pays, et suffisamment spécifique pour établir une démarcation entre l'APC et les autres formes d'aide au développement. Les catégories suivantes ont alors été déterminées :
 - Politiques et réglementations commerciales;
 - Développement des échanges commerciaux;
 - Infrastructure liée au commerce;
 - Renforcement de la capacité de production;
 - Ajustements liés au commerce;
 - Autres besoins relatifs au commerce.
- ✓ Des critères précis et acceptés par tous doivent être définis pour assurer un suivi fiable à l'échelle mondiale des activités liées à l'APC.
- ✓ Il convient d'accorder toute l'attention qu'elles méritent aux contraintes régionales, car plusieurs obstacles commerciaux auxquels se heurtent les PED ont un caractère régional, sous-régional ou transfrontière.
- ✓ L'APC doit être guidée par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

L'APC ainsi défini, devra permettre aux PED d'accroître leur compétitivité, diversifier leurs capacités dans l'agriculture, l'industrie et les services et d'améliorer les infrastructures. En ce qui concerne l'industrie et particulièrement l'industrie manufacturière, celle-ci a été, depuis la révolution industrielle, le principal moteur de la croissance et de la transformation

³ A chaque fois que nous évoquerons l'Equipe Spéciale, il s'agira bien sûr de l'Equipe Spéciale de l'OMC chargée de l'Aide pour le commerce.

des structures économiques des pays. Une partie non négligeable des ressources allouées au titre de l'APC devrait selon toute vraisemblance être affectée à renforcer la capacité commerciale dans ce secteur.

III. Revue de la littérature

Certes l'initiative d'APC est un terme récent dans la littérature économique et commerciale, les débats sur le sujet suscitent cependant beaucoup d'intérêt. Ces débats portent principalement sur la définition et la portée et la mise en oeuvre de l'APC. Au niveau de la définition et de la portée, l'OMC (2006) a tranché en définissant l'APC du point de vue des capacités au niveau de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce et en déterminant cinq catégories pour l'APC. Cependant, certains auteurs comme Prowse (2006) ou Page (2006) a distingué une définition large (basée sur les cinq catégories de l'OMC) et une définition restreinte (qui comprend juste les deux premières catégories).

Le débat de fond sur l'APC reste focaliser sur la mise en oeuvre. A ce niveau, l'OMC (2006) propose que l'APC soit mise en oeuvre à la lumière des initiatives existantes en la matière, afin de tirer des leçons du passé. D'ailleurs, Njinkeu et Brewster (2008) reconnaissent que plusieurs éléments associés à l'APC sont déjà couverts sous une forme ou une autre par la plupart des initiatives d'AT/RCLC existants. Il est donc important d'avoir une idée claire sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas. Plusieurs études ont été faites à ce sujet.

Par exemple, un rapport rédigé en juin 2006 par l'Equipe Spéciale du Cadre intégré a montré qu'il existait d'importants défauts dans les programmes d'aide aux échanges existants. Pour n'en citer que quelques-uns : un manque de ressources financières et humaines, des niveaux de mise en oeuvre trop bas, des structures de gouvernance décousues, des réponses inadéquates de la part des donateurs et une très faible appropriation par les pays concernés⁴. Une série d'évaluations conduites par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), le Département britannique pour le développement international, les Pays-Bas, l'Institut Nord-Sud (North-South Institute), et le Canada ont aussi mis en lumière de sérieuses faiblesses : une évaluation des besoins non systématique ou incomplète, une

⁴ Voir www.wto.org WT/IFSC/W/15. Une évaluation effectuée par l'OCDE en 2000 a également montré que le FMI avait limité ses versements en raison du manque de clarté quant aux priorités, en raison des structures de gouvernance mal définies ainsi qu'à cause d'une mauvaise structure de financement (voir www.wto.org WT/LDC/SWG/IF/1).

gestion de projet fragile ; des interventions d'assistance technique fragmentées avec un manque de liens vers d'autres programmes de développement plus vastes ; et enfin une faible implication dans la lutte pour la réduction de la pauvreté. Une analyse complète des questions relatives RCLC dans les pays tributaires de produits de base faite par Bonaglia et Fukasaku (2003) fait apparaître un décalage entre les besoins des exportateurs et les politiques gouvernementales en ce qui concerne la prestation et l'utilisation des services d'assistance au commerce. Sok (2007) et Lymo et Sungular (2007) aboutissent presque aux mêmes conclusions dans leurs études des cas du Cambodge et de la Tanzanie respectivement.

Face à toutes ces insuffisances, plusieurs propositions ont été faites pour améliorer l'efficacité de l'APC. L'OMC (2006), propose le respect de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Brewster et Njinkeu (2008), Mia Horn (2006) suggèrent une participation du Secteur Privé ; alors Lyakuwa et al (2006), Weston et Caliari (2008) proposent eux la participation de la Société Civile lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de toute initiative d'APC. Les spécialistes du commerce, Marti et Rampa (2007) suggèrent que l'APC devrait être « soumise à des évaluations et des améliorations régulières par le biais de surveillance officielle et de processus de révision ». Ces auteurs proposent une fonction de surveillance forte accompagnée d'une série d'indicateurs de performance qui seraient définies conjointement par les bénéficiaires et les donateurs.

Ainsi, le débat sur l'APC s'est surtout concentré sur la mise en œuvre des programmes d'APC (l'architecture de l'aide), plutôt que sur le contenu spécifique de ces programmes. Egalement, les études menées jusqu'ici sont très souvent générales et ne tiennent pas compte de la diversité des situations entre les différents secteurs d'une économie (agriculture, industrie, services). Pour rendre l'APC plus efficace, le débat doit se focaliser maintenant sur le contenu des programmes. Notre étude s'inscrit dans cette perspective, tout en portant son attention au secteur manufacturier camerounais.

IV. Méthodologie de l'étude

Pour mener à bien notre étude, l'approche méthodologique pour laquelle nous avons adoptée est l'analyse statistique. L'analyse statistique nous permettra de déterminer les différents flux d'aide au échanges dont a bénéficié le Cameroun ces dernières années. Elle sera faite à partir de la Base de données du Programme de Doha pour le Développement sur le Renforcement des Capacités dans le domaine des échanges (BDRCC) créée par les Secrétariats

de l'OMC et de l'OCDE, en Novembre 2002 et du Système de Notification des Pays Créanciers (SNPC) de l'OCDE.

La BDRCC a été mise en place dans le but de fournir des informations sur les projets et programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités liées au commerce. Actuellement, elle couvre des projets nationaux et régionaux pour la période allant de 2001 à la mi-2006 et les activités prévues pour la fin 2006 et 2007. Les données sont fournies par les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales ou régionales qui ont répondu aux demandes annuelles d'informations de l'OMC et de l'OCDE. Les données portent sur les activités d'assistance liée au commerce notifiées par 22 des 23 membres du CAD, 19 organisations multilatérales, ainsi que 5 donateurs bilatéraux non membres du CAD. Notre étude s'intéressera principalement aux engagements pris en faveur de l'assistance technique et du renforcement des capacités liées au commerce (AT/RCLC) entre 2001 et 2005 pour lesquels les notifications sont les plus complètes⁵. L'analyse sera essentiellement fondée sur le volume des activités, et très peu sur le nombre de projets, à cause des différentes méthodes de notification adoptées par les donateurs/agences. Les chiffres sur les flux seront exprimés en Dollar américain (USD) constant de 2005 pour permettre d'isoler les effets de l'inflation et ceux de l'évolution du taux de change par rapport à la devise américaine.

Cependant, pour avoir une idée assez complète de l'assistance liée au commerce, nous examinerons également l'assistance offerte par les donateurs pour la *productivité et la compétitivité globales* du secteur manufacturier. Les activités visant à améliorer la *productivité et la compétitivité globales* ne figurent ni dans la BDRCC, ni dans les rapports annuels sur l'AT/RCLC. Le Système de notification des pays créanciers (SNPC) rend compte de l'aide visant à améliorer la productivité et la compétitivité. Dans toutes les données présentées dans ce travail, on a évité un double décompte pour les activités relevant à la fois de la catégorie du *Développement des échanges* et de celle de la *productivité et de la compétitivité*.

⁵ Certains ont notifié la plupart ou une partie des activités ayant fait l'objet d'un engagement et prévues pour 2006 et 2007, alors que d'autres n'ont pas encore pu donner d'information pour 2006 ou 2007.

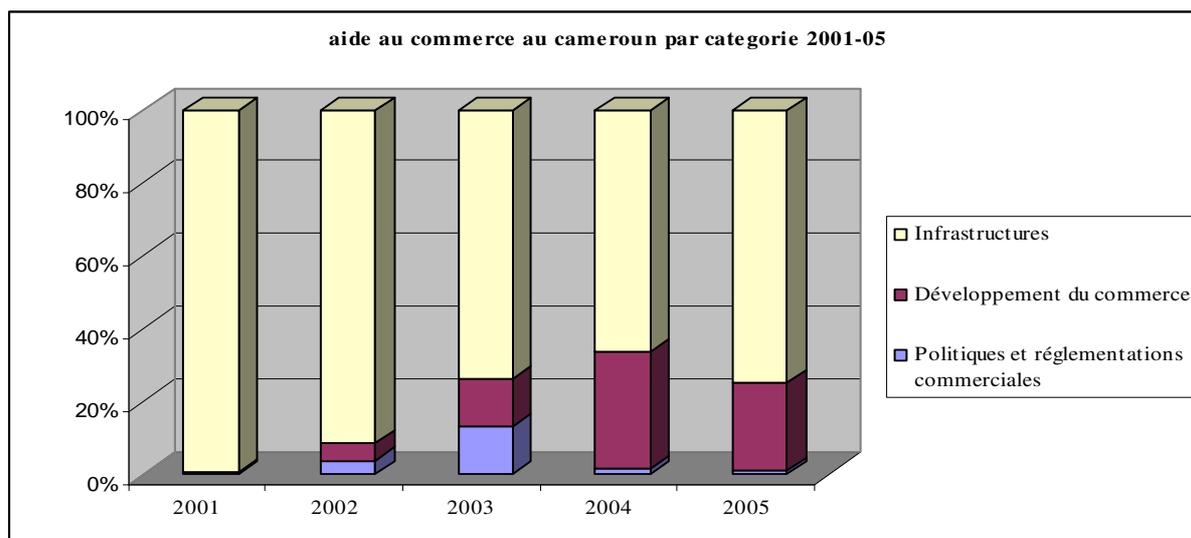
V. Evaluation des programmes d'assistance liée au commerce au Cameroun

Il s'agit ici de passer en revue les différents flux et mécanismes d'aide aux échanges dont à bénéficier le Cameroun afin d'identifier les faiblesses des mécanismes actuels de fourniture de l'aide. Un accent particulier sera porté à l'aide allouée au secteur manufacturier.

V.1. Bref aperçu de l'assistance liée au commerce au Cameroun

Entre 2001 et 2005, le Cameroun a reçu un montant total de 358, 793 millions d'USD au titre de l'aide aux échanges. Cette aide a été dominée par les activités relevant des infrastructures qui ont représenté au cours de cette période près de 90% du montant total d'aide reçue. Cette somme a servi à la mise en œuvre de près de 220 projets destinés à renforcer les capacités commerciales au Cameroun. Cependant, l'on note que durant cette période, les engagements au titre de l'APC au Cameroun ont considérablement diminué de près de 34%, alors qu'au niveau mondial, les engagements ont considérablement augmenté pour se situer à près de 72 milliards d'USD en 2005.

Figure 1 : Aide au commerce au Cameroun par catégorie et en pourcentage, 2001-05



Source : Construction de l'auteur à partir des données de la BDRCC, 2008.

Cette évolution à contre courant de l'APC au Cameroun s'explique par la baisse des engagements en faveur des activités relevant des infrastructures au cours de la période. En effet, les engagements en faveur des infrastructures ont diminué exactement du même montant que le montant total d'APC (de 34%) entre 2001 et 2005. Cependant, l'on note un regain d'intérêt pour les activités relevant du développement des échanges commerciaux,

mais cette augmentation a été largement insuffisante pour combler le gap laissé par la baisse des engagements en faveur des infrastructures.

Cette aide a surtout été le fait des agences multilatérales qui ont contribué pour 65% des montants totaux, alors que l'aide bilatérale lui n'a représenté sur la période que 35%. Globalement, la Communauté Européenne a été le principal fournisseur d'APC au Cameroun durant la période 2001-05 avec près de 67% des flux totaux (et 74% des flux multilatéraux), suivi par la France 21% (qui est aussi le 1^{er} au niveau bilatéral, avec 62% des flux bilatéraux), l'IDA 9% et l'Allemagne 8%. Au total, 22 donateurs ont assisté le Cameroun dans le domaine des échanges pendant la période 2001-05, dont 10 agences multilatérales (BAD, CE, IDA, UNICEF, FAO, PNUD, ONUDI, OMD, FMI, OMC) et 12 pays/agences bilatérales (Allemagne, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Multiple donateurs, Suisse).

Différents besoins exigent différents modes d'assistance. L'assistance liée au commerce peut être examinée également à travers le type de flux (Dons ou Prêts) par lesquels l'aide a été octroyée jusqu'ici. Ainsi, l'assistance liée au commerce a été octroyée au Cameroun entre 2001-05 sous forme de Prêts à 75% et à seulement 25% sous forme de Dons. Ce taux élevé de Prêts est essentiellement tiré par les activités d'infrastructures dont les flux sont à 75% constitués de Prêts, soit l'équivalent de 250, 811 millions d'USD donc presque 70% du montant total de l'assistance liée au commerce en faveur du Cameroun sur la période.

V.2 L'assistance liée aux échanges dans le secteur manufacturier camerounais

L'aide spécifique à la commercialisation des différents produits peut être appréhendée à travers la catégorie *Développement des échanges* de la BDRCC, alors que les activités visant à améliorer *la productivité et la compétitivité globales* figurent dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

V.2.1 L'aide relevant du développement des échanges manufacturiers

Dans la catégorie *Développement des échanges commerciaux*, les sous-catégories *Stratégie de promotion des échanges*⁶ et *mise en œuvre ; Analyse et développement des marchés*⁷ rendent compte de l'aide spécifique allouée au développement de chaque secteur

⁶ Cette sous-catégorie concerne l'élaboration d'une stratégie commerciale sectorielle nationale; valorisation de la main-d'oeuvre dans les branches exportatrices; mise en oeuvre de stratégies sectorielles liées aux produits dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la pêche, les industries manufacturières, les industries extractives et le tourisme, y compris de programmes pour un "commerce équitable".

⁷ L'*Analyse et le développement des marchés* concerne l'accès aux renseignements sur les marchés; conseils sur les normes, l'emballage, le contrôle de la qualité, la commercialisation et les réseaux de distribution dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la pêche, les industries manufacturières, les industries extractives, le tourisme et les services

productif. Les **tableaux 1 et 2** suivants nous présentent les tendances de l'aide allouée aux différents secteurs.

L'aide au développement des échanges a augmenté au Cameroun de plus de 91% depuis 2001, et est allouée surtout à la sous-catégorie *Stratégie de promotion des échanges et mise en oeuvre* (70%) et *Analyse et développement des marchés* (20%). Cependant, une analyse plus poussée de la répartition de l'aide dans ces deux sous-catégories montre une grande disparité dans la répartition de cette aide entre les différents secteurs.

Tableau 1 : Aide à la Stratégie de promotion des échanges et à la mise en oeuvre par secteur.

Secteurs	2001	2002	2003	2004	2005	Cumul 2001-05	
						montants	%
Agriculture	-	-	3 523	5 540	12 429	21 491	97,5
Pêche	-	-	-	-	-	-	-
Foresterie	-	-	-	-	169	169	0,76
Industrie	-	-	-	46	-	46	0,21
Mines et ressources minérales	-	-	-	-	-	-	-
Activités multisectorielles	-	-	-	-	215	215	1
Services	-	-	11	108	-	119	0,53
Tourisme	-	-	-	-	-	-	-
Total	202	-	3 534	5 693	12 610	22 040	100

Source : Construction de l'auteur à partir des données de la BDRCC, 2008.

En effet, entre 2001 et 2005, l'Aide à la *Stratégie de promotion des échanges et à la mise en œuvre* a augmenté de près de 99%. Cependant, cette augmentation a été le fait de l'augmentation des montants octroyés au secteur agricole qui a représenté près de 98% des montants durant la période ; les 2% restant devant être redistribués aux autres 7 secteurs productifs restants. Le secteur manufacturier a eu droit à 0,21% des montants alloués à la *Stratégie de promotion des échanges et à la mise en œuvre*. Cette aide a été allouée en faveur du *Développement des PME* et a été un prêt de l'ONUDI au cours de l'année 2004.

En ce qui concerne l'*Analyse et le développement des marchés*, cette tendance de la distribution de l'aide au *Développement des échanges* dans les secteurs productifs a suivi la même évolution que pour la *Promotion des échanges*. Là aussi, la majeure partie de cette aide a été allouée à l'agriculture à 81,7%, et le secteur manufacturier s'en tire encore avec ses 0,2%, allouée juste en 2005 à la sous-catégorie *Politiques et administration industrielle* par l'ONUDI.

Tableau 2 : Aide à l'Analyse et au développement des marchés par secteur (milliers d'USD)

Catégories	2001	2002	2003	2004	2005	Cumul 2001-05	
						montants	%
Agriculture	518	2 884	477	361	667	4 908	81,7
Pêcherie	-	-	-	-	732	732	12,1
Foresterie	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	-	-	-	-	11	11	0,2
Mines et ressources minérales	-	357	-	-	-	357	6
Activités multisectorielles	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-
Tourisme	-	-	-	-	-	-	-
Total	518	3 241	477	361	1 410	6 008	100

Source : Construction de l'auteur à partir des données de la BDRCC, 2008.

Ainsi, durant la période 2001-05, les montants alloués au *Développement des échanges manufacturiers* ont été très faibles (voir insignifiant) et irréguliers : 0,4% des montants totaux alloués pour la *promotion des échanges et l'analyse et le développement des marchés*.

V.2.2 L'aide à la productivité et la compétitivité du secteur manufacturier.

Les activités qui visent à améliorer la *productivité et la compétitivité globales* ne figurent ni dans la BDRCC, ni dans les rapports annuels sur l'AT/RCLC. Le Système de Notification des Pays Créanciers (SNPC) rend compte de l'aide visant à améliorer la productivité et la compétitivité. Jusqu'en 2001, le SNPC comportait également des données sur le Développement des échanges, mais ces données ont été reclassées dans la BDRCC depuis 2001. Ce qui a évité un double décompte pour les activités relevant à la fois du *Développement des échanges* et de la *productivité et de la compétitivité globale*.

Tableau 3 : Aide à la productivité et à la compétitivité (en million d'USD)

	2002	2003	2004	2005
Agriculture, Sylviculture et pêche	31,4	51	10,3	26,1
Industrie et mines	1,1	0,9	2,2	0,7
- Industrie manufacturière	0,8	0,9	2,2	0,7
- Extraction	0,3	0	0	0
Commerce et Tourisme	-	-	-	-
Total	32,6	51,9	12,5	46,8

Source : Source : Construction de l'auteur à partir des données du SNPC, 2008.

Comme le montre le **tableau 3** ci-dessus, durant la période 2001-05, la plus grande partie de l'aide visant à améliorer la productivité et la compétitivité (au niveau mondial comme au niveau du Cameroun) est allée au secteur agricole : respectivement 50 et 96% en

moyenne. Au Cameroun, la part de l'aide poursuivant le même objectif dans l'industrie n'a représenté en moyenne que 2%. Contrairement à l'aide allouée au secteur manufacturier dans la catégorie *Développement des échanges*, on note une régularité d'allocation de l'aide à la productivité et à la compétitivité du secteur manufacturier durant la période.

Ainsi, que ce soit pour le développement des échanges ou pour l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, le secteur manufacturier Camerounais n'a pas constitué un poste important d'allocation de l'aide en faveur des échanges.

V.3 Les cadres financiers existants au Cameroun

Il s'agit ici d'examiner les mécanismes de provision de l'assistance liée au commerce au Cameroun. Nous nous intéresserons principalement à deux initiatives : le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) et l'aide de la Communauté Européenne à travers le Fond Européen de développement (FED).

V.31 Le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP)

Le Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique (JITAP), mis en oeuvre conjointement par le CCI, la CNUCED et l'OMC et financé par plusieurs pays donateurs, apporte une contribution durable et unique auprès des pays africains pour le renforcement de capacités endogènes leur permettant d'intégrer de façon efficace et à leur avantage le système commercial multilatéral. Dans sa première phase, huit pays ont participé à ce programme : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, la Tunisie, l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie. Un groupe de huit nouveaux pays ont été admis lors de la seconde phase : le Botswana, le **Cameroun**, le Malawi, la Mauritanie, le Mozambique, le Sénégal et la Zambie.

Le JITAP est essentiellement centré sur cinq activités, à savoir : (i) la mise en place des Comités techniques interinstitutionnels; (ii) l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités nationales en matière de négociations dans le système commercial multilatéral ; (iii) la réalisation d'études et stratégies de promotion des exportations ; (iv) la création de centres de consultation ; et (v) la participation d'experts nationaux au processus de négociation à Genève.

Le Cameroun a tiré profit d'une manière significative des apports de JITAP par la constitution d'une masse de connaissances et la disponibilité d'un groupe de personnes ressources sur le SCM (formation de 21 hommes et 5 femmes). Il est mis en exergue l'amélioration de la compréhension des questions relatives aux négociations commerciales, une plus grande transparence dans les opérations de commerce, les séminaires spécifiques à l'agriculture, normes SPS, OTC et services, l'appui institutionnel à travers les Points

nationaux d'information (OTC, SPS, ADPIC et Services), le soutien au Comité inter-institutionnel pour la préparation des positions de négociation et la participation à la Conférence de Hong Kong, enfin les processus d'élaboration des stratégies sectorielles (Banane-plantain et Manioc)⁸.

V3.2 Le Fond Européen de Développement (FED) et l'assistance liée au commerce.

L'UE est l'une des forces motrices des programmes d'assistance liée au commerce aux niveaux national, régional et international. L'appui au commerce fait partie du programme de coopération au développement de l'UE, et au cours des trois dernières années, elle a consacré quelques 2 milliards d'USD à l'assistance liée au commerce ou à des programmes connexes. A travers le FED⁹, l'UE met en œuvre ce que l'on appelle couramment Programmes indicatifs nationaux (PIN) structurés en ensembles complexes de projets et essentiellement orientés vers l'agenda de la Commission Européenne avec un certain nombre d'organes de gestion parallèles créés pour veiller à la mise en place des projets et souvent appelés Unités de Gestion de Projets. D'importants financements ont également été fournis à travers les Projets " Tous les ACP et entre les ACP ", avec le concours des Unités de gestions de projets centrales, basées à Bruxelles. Les fonds du FED sont aussi acheminés à travers les Programmes indicatifs régionaux (PIR), qui à leur tour, comportent leur propre gamme de projets complexes et qui ne sont pas toujours reliés aux projets nationaux du FED. Outre cette multiplicité de programmes, il existe des projets prévus dans la ligne budgétaire de l'Union Européenne tels le SYSMIN et le STABEX¹⁰ (remplacés désormais par le FLEX¹¹) et d'autres gérés par des institutions spécialisées qui se focalisent sur le développement du secteur privé.

Le PIN du Cameroun 9^e FED prévoit qu'une dotation d'environ 6,5% de l'enveloppe indicative 9^e FED soit consacrée à appuyer des activités parmi lesquelles figurent le "*Suivi et l'environnement de l'économie et du secteur privé*". Ce projet est aussi complémentaire au Document de stratégie de coopération régionale du 9^e FED signé le 24 janvier 2003 : le PIR

⁸ Unité de coordination JITAP, Rapport final JITAP – Cameroun, Revue de gestion, décembre 2007

⁹ Le Fonds Européen de Développement (FED) est le principal mécanisme d'aide au développement de l'Union Européenne en faveur des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifiques (Pays ACP) et des territoires d'Outre-Mer (PTOM).

¹⁰ Le STABEX et le SYMIN sont des mécanismes de stabilisation des cours des matières premières mises en œuvres dans le cadre des Accords ACP-UE : STABEX pour les produits agricoles, SYSMIN pour les produits miniers.

¹¹ Instrument communautaire permettant d'offrir aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), une compensation pour les fluctuations à court terme de leurs recettes d'exportation.

est en effet doté d'une enveloppe de 55 millions d'Euro, dont 16 millions d'Euro pour le secteur de concentration affecté à l'intégration économique régionale et l'appui au commerce.

Au titre des négociations de l'APE, l'Union européenne apporte un appui au Cameroun à travers le PASAPE (Programme d'Appui et de Soutien à l'Accord de Partenariat Economique), financé à hauteur de 4 millions d'euros sur le 9^{ème} FED. Il a pour objectif global de soutenir et d'appuyer la préparation de l'APE et de contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie camerounaise. Le présent PASAPE est complémentaire du programme tous ACP « *Amélioration de l'Etat sanitaires des produits de la pêche (Bénin, Togo, Cameroun)* » qui prévoit de financer une partie de l'équipement du laboratoire d'analyse et d'expertise des produits d'origine animale et halieutique actuellement en cours de construction à Douala. L'aide délivrée à travers le FED s'inscrit dans un cadre plus général d'aide publique au développement, mais prévoit entre autre des actions visant la promotion du commerce. L'UE intervient principalement dans le domaine des échanges à travers les actions suivantes :

- ✓ L'appui aux négociations commerciales,
- ✓ L'assistance dans la mise en oeuvre ou l'engagement dans les accords existants et futurs dans le cadre de l'OMC,
- ✓ L'assistance dans le processus de politiques commerciales, et dans la réalisation des mouvements nécessaires aussi bien au renforcement de l'efficacité économique qu'à une grande participation du pays dans l'économie mondiale.

VI. Conclusions et Recommandations.

VI.1. Conclusions.

Deux conclusions majeures peuvent être dégagées de l'expérience du Cameroun en matière d'assistance liée aux échanges :

- ✓ Le Cameroun n'a pas été une destination courue des donateurs en faveur de l'aide aux échanges en générale, et de l'aide aux échanges manufacturiers en particulier.
- ✓ Les programmes d'assistance liée au commerce ayant existé ou existants au Cameroun sont inadaptés aux besoins du secteur manufacturier.

D'une part, ces constats traduisent le peu d'engouement des donateurs en faveur de l'aide aux échanges en générale et de l'aide aux échanges manufacturiers en particulier. Pour mieux percevoir l'importance relative que les donateurs attachent à l'APC, nous pouvons évaluer la mesure dans laquelle les donateurs sont spécialisés dans ce type d'aide en

construisant un indice de spécialisation pour tous les donateurs majeurs d'aide¹². L'indice est la proportion de la part de l'APC totale et la part de l'APD. Le résultat de ce calcul est 0,8%. Cette faible spécialisation des donateurs en APC au Cameroun est la conséquence logique d'une faible intégration du commerce dans la Stratégie nationale de développement du pays¹³ et d'un manque de conscience du rôle que peut jouer les échanges manufacturiers en particulier, dans la croissance et la lutte contre pauvreté.

D'autre part, ces observations traduisent également une incohérence entre les programmes d'aide existants et la Déclaration ministérielle de Hong Kong qui définit l'APC du point de vue de la capacité au niveau de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce. En effet, que ce soit au niveau du JITAP ou du FED, la majeure partie de l'assistance est souvent composée de séminaires, d'ateliers et de conférence de renforcement de capacités et participation aux réunions de l'OMC, dont les résultats en terme d'amélioration des capacités à exporter ne sont ni sur, ni mesurables. Dans ces programmes, l'accent est le plus souvent mis sur les capacités commerciales et très peu sur les capacités productives. D'ailleurs, sur les 220 projets mis en œuvre au Cameroun au titre de l'APC, 112 étaient destinés à la Catégorie *Politiques et réglementations commerciales*, contre respectivement 43 et 65 projets pour les catégories *Développement des échanges* et *Infrastructures*. Or comme le reconnaît Hammouda et al (2006), <<la fragilité du système productive explique également les faibles bénéfices de l'Afrique des négociations de Doha>>. Pour bien s'intégrer dans l'économie mondiale, il faut avoir la capacité d'approvisionner le marché mondial en biens et services. Ceci passe obligatoirement par une augmentation de la production. Donc, la capacité à offrir est avant tout une question de production.

Donc, l'APC donc a bénéficié le Cameroun jusqu'ici ne peut pas lui permettre de venir à bout des grands obstacles au niveau de l'offre des produits manufacturiers. Continuer l'agenda de l'APC dans ce climat serait suicidaire pour le Cameroun où l'industrie manufacturière est supposée jouer un rôle majeur pour la réalisation de la Vision 2035. Cette Vision traduit l'existence d'un besoin urgent, de se doter d'un programme d'APC suffisamment large susceptible de veiller aux besoins du secteur manufacturier proprement dits, sans le mêler aux autres secteurs productifs. Ce besoin est d'autant plus urgent que le secteur sera bientôt confronté à une concurrence plus rude à l'issue des négociations du Cycle de Doha et celui des APE.

¹² Voir Cali (2007) pour une description détaillée de cette indice

¹³ Ceci a d'ailleurs été reconnu comme l'une des causes majeurs des faibles performances commerciales enregistrés par le Cameroun, lors de son dernier Examen de politiques commerciales

VI.2. Rendre efficace l'APC dans le secteur manufacturier camerounais

Sous l'hypothèse que l'intérêt croissant des donateurs pour l'APC entraînera un accroissement (additionnel) de l'APC en faveur du Cameroun, cette sous-section consiste à prescrire quelques actions que nous jugeons prioritaires pour le développement de l'industrie manufacturière au Cameroun. Deux axes prioritaires doivent orienter tout programme d'APC en faveur du secteur manufacturier camerounais :

- ✓ Le développement des capacités technologiques grâce à un appui au processus d'apprentissage et d'innovation technologique ; et
- ✓ La modernisation de l'industrie à travers la restructuration et la mise à niveau des entreprises et de leur environnement.

VI.1 Aide pour le commerce, innovation et apprentissage technologique.

Pour enregistrer une croissance économique soutenue et une réduction notable de la pauvreté, les pays doivent développer leurs capacités productives de façon à ce que la population en âge de travailler soit employée en nombre croissant et de manière de plus en plus productive. Les capacités productives nationales se développent grâce aux processus interdépendants d'accumulation de capital et du progrès technologique, qui aboutissent à des changements structurels. L'enjeu fondamental de l'APC au Cameroun doit être d'accroître l'intensité de connaissances de l'économie.

En effet, l'importance de la modernisation technologique pour la croissance est largement reconnue¹⁴ et a été clairement démontrée dans plusieurs études de cas concernant des pays qui ont réussi à l'exportation (Chandra et Kolavalli, 2006; CNUCED, 2008; ONUDI, 2002). Les changements technologiques augmentent la productivité du travail et du capital, tout en réduisant les coûts de production et améliorant la qualité du produit. Aujourd'hui, la capacité d'être compétitif au niveau international est également tributaire d'une technologie moderne. Dans les économies ouvertes, ceci est non seulement nécessaire au développement des exportations, mais aussi vital pour la production nationale qui ravitaille les marchés locaux. Le Cameroun, comme la plupart des pays africains, a entrepris une libéralisation commerciale rapide et profonde depuis 1990, le progrès technologique est devenu indispensable pour sa compétitivité et sa viabilité économique. Il est donc urgent d'intégrer explicitement des mesures de promotion du développement technologique dans le cadre de l'APC.

¹⁴ La théorie néoclassique, les nouvelles théories de la croissance endogène et les théories de croissance évolutionnaire s'inspirant de Schumpeter mettent toutes l'accent sur cet aspect.

VI.2.2 Aide pour le commerce, mise à niveau et compétitivité industrielle

L'APC, telle que définie par l'Equipe Spéciale, est divisée en six grandes catégories. Le renforcement de la *capacité de production* fait explicitement partie de ces catégories. Mais « *les capacités productives* » ne trouvent pas de définition unanimement reconnue. La CNUCED les définit comme « *les ressources productives, les capacités entrepreneuriales et les relations de production qui ensemble déterminent la capacité d'un pays à produire des biens et services et lui donnent la possibilité de croître et de se développer* »¹⁵.

L'approche en terme de « mise à niveau » a émergé à partir de la position des PMA et des PED qui a permis de remettre sur le devant de la scène l'approche de l'ONUDI pour les secteurs productifs. En 1998, l'ONUDI a lancé des « *programmes intégrés* » qui consistent à prendre en considération tous les aspects concourant à l'élaboration d'une stratégie de développement industriel dans un pays. Les programmes conduits en Afrique du nord (Tunisie, Algérie, etc.) font souvent figure de modèle mais ceux d'Afrique de l'Ouest ne sont pas en reste (Sénégal). Cette stratégie et vision de l'ONUDI ont été clairement affichées lors du Sommet de Monterrey sur le financement du développement¹⁶. Pour participer au commerce mondial, il s'agit de prendre en charge deux problèmes : l'amélioration des standards, de la qualité, des capacités d'accréditation, de certification et de mesures ainsi que la réglementation correspondante, aux niveaux national et régional, en même temps que d'apporter une assistance aux secteurs exportateurs clefs de manière à renforcer et mettre à niveau les capacités productives et d'exportation des entreprises industrielles.

Le Cameroun est concerné par le Cycle de Doha et les APE, mais le nombre d'entreprises intéressées à produire et exporter vers l'Europe reste faible car le tissu productif est constitué d'entreprises souvent informelles tournées vers le marché intérieur. L'enjeu de la mise à niveau pourra être d'accompagner les entreprises exportatrices et développer la sous-traitance pour favoriser l'intégration, la densification et la diversification du tissu industriel.

Conclusion générale

A la fin de cette étude, nous répondons négativement à la question que nous nous sommes posés au début de cette étude : l'APC telle qu'elle a été allouée jusqu'ici ne peut pas contribuer à améliorer les capacités à offrir du secteur manufacturier camerounais.

Cependant, depuis le sommet de l'OMC qui s'est tenu à Hong Kong en 2005, l'on note un regain d'intérêt des donateurs pour l'APC. Ceci ne pourra être bénéfique pour le Cameroun

¹⁵ Rapport 2006 sur les PMA.

¹⁶ http://www.unido.org/file-storage/download/?file_id=28883.

que dans la mesure où le commerce aura été suffisamment intégré dans la Stratégie nationale de développement et l'industrie manufacturière largement reconnue comme le moteur principal de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. A ce moment, l'APC ainsi que tous les autres budgets de coopération devront accorder un accent particulier aux capacités de production en renforçant les capacités technologiques et en mettant à niveau les entreprises et surtout leur environnement.

Annexes

Annexes 1 : Aide publique au développement au Cameroun entre 2001-2005, engagements (En million d'USD)

Secteur d'intervention	2001	2002	2003	2004	2005
Infrastructures sociales	198,5	136,6	192,5	266,7	94,2
Dont Education	87,0	95,0	130,4	132,4	63,8
Santé	7,9	15,6	16,5	39,9	13,6
Démographie	70,3	6,1	5,1	49,2	1,4
Eau et sanitaire	7,2	3,1	1,2	2,1	1,6
Gouvernement et société civile	17,6	6,6	32,2	29,9	9,1
Autres infrastructures sociales	8,6	10,3	7,2	13,4	4,8
Infrastructures économiques	177,7	77,8	66,6	15,5	55,2
Transport	85,2	69,2	24,8	13,8	43,6
Communication	0,0	4,3	0,8	0,1	0,1
Energie	90,3	0,1	0,2	0,2	0,1
Banques et services financiers	0,7	1,3	2,6	0,9	0,3
Commerce et services	0,8	3,0	38,2	0,4	0,0
Branche de production	33,1	36,3	69,9	12,8	27,4
Agriculture	31,8	34,7	58,8	10,4	25,7
Industrie et mines	1,2	1,5	1,1	2,5	0,7
Commerce et tourisme	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions multisectorielles	33,7	109,7	15,5	103,9	20,5
Environnement	4,1	8,3	1,9	23,7	9,2
Autres	29,5	101,3	13,6	81,2	11,4
Aide au programme et aide sous forme d'assistance	47,2	7,5	14,7	6,5	5,5
Soutien budgétaire général	45,9	7,2	3,9	0,2	0,1
Aide alimentaire	1,3	0,3	10,8	6,3	5,4
Actions ayant trait à la dette	391,4	542,6	790,8	566,5	235,5
Aide d'urgence et de reconstruction	28,4	0,5	0,1	0,3	7,6
Concours aux ONG	0,1	0,6	0,1	2,4	1,1
Non affectées non spécifiée	9,2	7,1	1,6	1,4	8,6
Bilatérale	583,7	763,0	1 000,4	794,4	386,0
multilatérale	336,3	167,0	145,9	186,5	68,3
Total	956,3	930,0	1 146,3	980,9	454,3

Source : Source : Construction de l'auteur à partir des données du SNPC, 2008.

Annexes 2 : Activités d'APC au Cameroun, 2001-05

Aide au commerce par catégories Cameroun

Catégories	2001		2002		2003		2004		2005		Cumul 2001-05	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
Politiques et réglementations commerciales	73	0	2 985	4	487	13	298	1	540	1	4 383	2,31
Développement du commerce	1 166	1	3 759	5	4 454	13	6 805	32	14 020	24	30 204	8,32
Infrastructures	170 019	99	71 591	91	24 996	74	14 061	67	43 539	75	324 206	89,36
Total	171 258	100	78 335	100	33 937	100	21 164	100	58 099	100	358 793	100

Source : Construction de l'auteur à partir des données de la BDRCC, 2008.

1- Politiques commerciales et règlements relatifs au commerce

Activités d'aide relevant des politiques commerciales et règlements relatives au commerce

Catégories	2001		2002		2003		2004		2005	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
Intégration du commerce dans les CSLP/plans de développement	-	-	-	-	-	-	4	1,23	4	0,74
Obstacles techniques au commerce	2	3,35	9	0,32	15	3,05	13	4,32	6	1,19
Mesures sanitaires et phytosanitaires	6	8,57	19	0,65	18	3,76	41	13,79	1	0,17
Procédures de facilitation des échanges	53	71,95	2 870	96,16	292	59,86	-	-	9	1,67
Évaluation en douane	-	-	-	-	-	-	42	14,06	0	0,00
Réformes tarifaires	-	-	-	-	-	-	-	-	380	70,32
Accords commerciaux régionaux	-	-	-	-	-	-	2	0,72	5	0,98
Accession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Règlement des différends	0	0,00	5	0,17	4	0,74	7	2,24	5	0,98
Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce	5	6,51	-	-	-	-	9	2,95	9	1,63
Agriculture	-	-	12	0,39	-	-	-	-	10	1,78
Services	-	-	6	0,19	6	1,29	10	3,21	10	1,78
Négociations tarifaires – Accès aux marchés pour les produits non agricoles	-	-	14	0,47	8	1,61	12	3,97	15	2,82
Règles	-	-	-	-	-	-	-	-	5	0,98
Formation aux techniques de négociations commerciales	0	0,31	-	-	-	-	-	-	-	-
Commerce et environnement	-	-	9	0,32	-	-	18	6,19	-	-
Commerce et concurrence	0	0,00	8	0,28	8	1,63	12	4,03	-	-
Commerce et investissement	7	9,30	10	0,34	5	1,06	-	-	20	3,61
Transparence et marchés publics	-	-	8	0,28	10	2,02	8	2,73	11	2,08
Éducation/formation dans le domaine du commerce	-	-	13	0,44	122	24,96	121	40,54	51	9,44
	73	100	2985	100	487	100	298	100	540	100

Source : Construction de l'auteur à partir des données de la BDRCC, 2008.

Type de ressource d'aide relevant des politiques commerciales

Type de ressource	2001		2002		2003		2004		2005		2001-05	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Dons	730	100	121	4	487	10	298	10	540	10	1519	35
Prêts			2 864	96	0	0	0	0	0	0	2 864	65
Total	730	100	2985	100	487	100	298	100	540	100	4383	100

Source : Construction de l'auteur à partir des données de la BDRCC, 2008.

2- Développement des échanges commerciaux

Activité d'aide relevant du développement des échanges commerciaux

Catégories	2001		2002		2003		2004		2005		Cumul 2001-05	
	montant	%	Montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
A- Institutions et services de soutien commerciaux	384	32,93	471	12,53	341	7,65	222	3,805	-	-	1 418	4,69
B- Réseaux de liaison entre les secteurs public et privé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C- Commerce électronique	53	4,58	47	1,25	-	-	-	-	-	-	100	0,33
D- Financement des échanges	8	0,68	0	0,00	101	2,27	529	7,7	-	-	638	2,11
E- Stratégie de promotion des échanges et mise en oeuvre	202	17,36	-	-	3 534	79,36	5 693	83,66	12 610	89,94	22 040	72,97
F- Analyse et développement des marchés	518	44,45	3 241	86,22	477	10,72	361	5,31	1 410	10,06	6 008	19,89
Total	1 166	100	3 759	100	4 454	100	6 805	100	14 020	100	30 204	100

Source : Construction de l'auteur à partir des données de la BDRCC, 2008.

Types de ressources d'aide sur le développement des échanges commerciaux

Type de ressource	2001		2002		2003		2004		2005		Cumul 2001-05	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Dons	1 166	100	875	100	4 454	100	6 805	100	1 592	11	14 890	49
Prêts	0	0	2 884	0	0	0	0	0	12 429	89	15 311	51
Total	1166	100	3 759	100	4 454	100	6 805	100	14 020	100	30 204	100

Source : BDRCC, 2008.

3- Infrastructures liées au commerce

Activité d'aide relevant des infrastructures

Catégories	2001		2002		2003		2004		2005		2005-05	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Transport et entreposage	82 760	48,68	67 329		24 055	96,24	13 610	96,80	43 336	99,53	231 089	71
Communication	11	0,01	4 124		761	3,04	221	1,55	140	0,32	5 257	2
Energie	87 248	51,32	139		180	0,72	229	1,63	64	0,15	87 860	27
Total	170 019	100	71 591		24 996	100	14 061	100	43 539	100	324 206	100

Source : Construction de l'auteur à partir des données de la BDRCC, 2008.

Type de ressource d'aide relevant des infrastructures

Type de ressource	2001		2002		2003		2004		2005		2001-05	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Dons	32 315	19	6 404	10	1 438	6	1 034	7	32 204	74	73 395	23
Prêts	137 704	81	65 188	90	23 558	94	13 026	93	11 335	26	250 811	77
Total	170 019	100	71 591	100	24 996	100	14 061	100	43 539	100	324 206	100

Source : Construction de l'auteur à partir des données de la BDRCC, 2008.

Bibliographie

ADE-IBM-EPU (2004): Evaluation of trade-Related assistance by the european commisison in third countries. Final rport, volume 1, 24th May 2004, Louvain-la-Neuve, Belgium.

Ekoué Amaïzo (2003) : De l'industrie à la capacité productive. Le Courrier ACP-UE, n° 196 janvier-février 2003.

Brewster H.R et Njinkeu D (2007) : L'Aide au commerce et le développement du secteur privé. ILEAP/JEICP, juin 2007.

Chandra, V. et Kolavalli, S. (2006) : Technology, adaptation, and exports: How some developing countries got it right. In Chandra, V. (ed.), *Technology, Adaptation and Exports. HowSome Developing Countries Got it Right*. Banque mondiale, Washington, DC.

CNUCED/OMC (2007) : Unité de coordination JITAP, Rapport final JITAP – Cameroun, Revue de gestion, décembre 2007.

CNUCED (2008) : Le développement économique en Afrique : Résultats à l'Exportation après la Libéralisation du Commerce : Quelques Tendances et Perspectives. Nations Unies, New York et Genève, 2008.

Denise Auclair, CIDSE et Caritas Europa (2006) : L'aide de la Communauté Européenne au Cameroun. Document d'étude par pays, décembre 2006 et Étude, août 2006.

Emini, Tsafack et Touna Mama (2005) : Prospective de l'aide pour le commerce dans le cadre de Doha et des APE : les cas des pays de la Cemac. ILEAP/JEICP.

ILEAP/JEICP (2007) : Une stratégie pour la Cemac pour l'aide pour le commerce. 2007.

Lall, S (2000): Technology structure and performance of developing countries manufactured exports. Working paper N°44, University of Oxford.

Marti F.D and Rampa F(2007): Aid for trade,twenty lessons from existing aid schemes. ECDPM, Discussion paper N°80, September 2007.

Mission économique de Yaoundé (2004) : Le secteur industriel au Cameroun. Ambassade de France au Cameroun, 2004.

OCDE (2006) : L'aide pour le commerce : comment la rendre efficace. Objectif développement, OCDE, 2006.

OMC (2006) : Recommandations de l'Equipe Spéciale chargée de l'Aide pour le commerce ; Genève, juillet 2006.

OMC (2007) : Examen des politiques commerciales Cameroun, Rapport du Secrétariat, WT/TP, R/S/187. Genève, 2007.

ONUDI (2002a) : Rapport sur le développement industriel 2002/2003 : La compétitivité par l'innovation et l'apprentissage. Vienne, 2002.

ONUDI (2002b) : Guide méthodologique; Restructuration, mise à niveau et compétitivité industrielle, Vienne 2002.

ONUDI (2006a) : Performance et capacités industrielles du Cameroun: Analyse du secteur industriel', Vienne, 2002.

ONUDI (2006b): Supply side constraints on the trade performance of African countries. Trade capacity background paper N°1. Vienne, avril 2006.

Söderling, L (1999): Structural policies for international competitiveness in manufacturing: the case of Cameroon. Working Paper No. 146, OECD Development Centre, March 1999.

South Centre (2007) : Aide au commerce et assistance financière pour la mise en oeuvre des APE'. Fiche technique N°6, Mai 2007.